

Paris, le 6 juin 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PORTAGE SALARIAL : L'UGICA SE FELICITE DE LA SAGESSE DES SENATEURS

L'UGICA -CFTC ne peut cacher sa satisfaction, suite au texte issu de la Commission Mixte Paritaire réunie le 3 juin courant, et validé hier soir par le Sénat.

En effet, la sagesse semble l'avoir emportée concernant le portage salarial, puisque la version du texte proposée par les sept députés et sept sénateurs (CMP) **supprime l'amendement n°14**, adopté par le sénat le 7 mai 2008.

Cet amendement **permettait** en effet aux entreprises de **travail temporaire d'avoir un monopole** d'exercice de l'activité de portage salarial, en écartant ainsi les entreprises de portage salarial (!), et ce, sans même attendre l'ouverture des négociations prévues par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008, et destinées justement à encadrer cette pratique (voir communiqué du 21 mai en PJ).

Néanmoins, la transposition législative de l'ANI du 11 janvier 2008 sera examinée une seconde et dernière fois par l'Assemblée Nationale le 12 juin prochain.

L'UGICA-CFTC espère que les députés seront animés d'une sagesse analogue à celle des sénateurs, ayant fait primer le dialogue social, sur certaines velléités corporatistes...

Constituée en 1974, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Assimilés (UGICA) émane de la CFTC. Organisation syndicale s'inspirant des valeurs sociales chrétiennes, elle regroupe les cadres et assimilés de tous secteurs d'activité.

Contact presse :

Simon DENIS, Secrétaire National/Juriste de l'UGICA-CFTC – 01 44 52 49 82